

1. Budgets Primitifs 2020

3 modifications sont apportées à la structure budgétaire en 2020 :

- Une modification liée au nouveau contrat de concession :

L'activité du contrat de concession, qualifiée d'activité économique, est soumise à fiscalité, notamment la TVA dont la récupération sur les travaux d'électrification se fait, non plus via Enedis, mais directement auprès des services fiscaux avec un système de débit-crédit (TVA payée sur les factures entreprises et TVA perçue sur R2 désormais assujettie à TVA)

Cela implique la création d'un service spécifique avec TVA dans le budget principal en M14.

- Une modification liée à la mise en œuvre de la tarification du service Mouv'Oise:

S'agissant d'un Service Public Industriel et Commercial assujetti à la TVA, il y a nécessité de créer une régie à autonomie financière à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré au syndicat, tout en individualisant ses recettes et ses dépenses dans un budget rattaché conforme à la nomenclature M41, avec possibilité de versement d'une subvention d'équilibre.

- Une modification liée à la mise en place d'actions de Transition énergétique

Le SE60 souhaite développer les énergies renouvelables sur les équipements publics (panneaux photovoltaïques et chaufferies bois).

De la même manière que pour les bornes de recharge, il s'agit d'une activité économique et commerciale qui nécessite la création d'une régie.

1.1 Budget Principal

Compte-tenu de l'adoption préalable du Compte Administratif, le budget est proposé avec reprise des résultats de clôture et des restes à réaliser.

Synthèse

	BP + BS 2019	BP 2020	Evolution
Fonctionnement			
Recettes	27 855 576 €	32 106 129 €	+ 15 %
Dépenses	27 855 576 €	32 106 129 €	
Investissement			
Recettes	57 494 544 €	54 658 187 €	-5 %
Dépenses	57 494 544 €	54 658 187 €	

Faits marquants :

- ✚ Mise en œuvre du nouveau contrat de concession :
 - Hausse des montants de redevances R1 et R2
 - Maîtrise d'ouvrage du SE60 sur les travaux de mise en souterrain sur la totalité des communes
 - Assujettissement à la TVA par voie fiscale des travaux Basse tension et de la Redevance R2
- ✚ Maintien des travaux avec des mesures de soutien de l'activité (nouveau barème incitatif)
- ✚ Transition énergétique :
 - Continuité des études de transition énergétique pour répondre au besoin d'accompagnement global des communes et EPCI sur les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables
 - Dépenses liées aux travaux (photovoltaïque, chaufferie bois) inscrites dans budget annexe
- ✚ Dépenses liées aux bornes de recharge inscrites dans budget annexe
- ✚ Ajustement des frais de personnel (recrutement 1 agent + 1 apprenti / tuilage en prévision de 2 départs en retraite / extension du RIFSEEP aux ingénieurs) et frais associés (formation...).
- ✚ Diminution des reports en dépenses et en recettes (lissage des flux financiers)

Principaux points :

① EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES (32 106 129 € : + 4 250 553 €, soit + 15%)

Recettes réelles de l'année (hors excédent reporté : 21 183 254 €) : 10 922 875 €

Augmentation globale des recettes liée à :

- l'excédent reporté (+ 2 952 741 €)
- la hausse de la Redevance R2 : versement du séquestre de 2019 (+ 500 000 €) + prime exceptionnelle de signature (+100 000 € HT)
- la hausse de la Redevance R1 (+ 217 000 €)
- l'augmentation des recettes de transition énergétique en lien avec nouvelles subventions (ACTEE : + 134 650 €), des reliquats de subventions/participations et des nouveaux services (suivi convention conso + EPE)

Suppression des recettes liées aux bornes (budget annexe)

Nouveau : Perception des Certificats d'Economie d'Energie : + 230 000 €

Le montant des **redevances liées au nouveau contrat de concession** progressent :

Maintien de la R2 :

Rappel R2 2019 : par délibération en date du 26 juin 2018, le Comité syndical s'était engagé par avenant à parvenir, avant le 30/06/2021, à la conclusion avec Enedis et EDF d'un nouveau contrat conforme au modèle de contrat de concession négocié entre la FNCCR, France urbaine, Enedis et EDF.

En contrepartie de la signature de cet avenant, le SE60 a pu continuer à bénéficier des dispositions du Protocole d'accord du 18 septembre 2013, à savoir le maintien du mécanisme de lissage de la redevance R2.

Cependant, le montant de la redevance R2 2019, estimée *a minima* à 1 600 000, a fait l'objet d'un **séquestre de 500 000 €** dont le versement ne pouvait intervenir qu'après la signature du nouveau contrat.

Celle-ci étant intervenue en décembre 2019, ledit séquestre sera versé en 2020.

Montant R2 2020 : dans le cadre du nouveau contrat de concession la Redevance R2 est désormais assujettie à la TVA. Le montant 2020 s'établit donc à **1 600 000 € HT – 1 920 000 € TTC**.

A cette somme, s'ajoute également **une majoration exceptionnelle de 100 000 € HT – 120 000 € TTC**.

R2	Montant HT	TVA	Montant TTC
Séquestre R2 2019	500 000,00 €	0,00 €	500 000,00 €
R2 2020	1 600 000,00 €	320 000,00 €	1 920 000,00 €
Maj Exceptionnelle	100 000,00 €	20 000,00 €	120 000,00 €
TOTAL	2 200 000,00 €	340 000,00 €	2 540 000,00 €

Progression du montant de la R1 à 750 000 €

Stabilisation du montant de la TCFE à 5 400 000 €

Maintien de la RODP à 240 000 €.

1. Convention signée avec le SMOTHD d'utilisation des poteaux pour la pose de fibres optiques. Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour la durée de vie estimative des réseaux de fibre optique : 27.5 € par poteau (200 000 €).
2. Convention d'utilisation des poteaux signée avec M2O pour pose de répéteurs par Véolia (20 000 €)
3. Convention signée avec Enedis et les commune d'utilisation des poteaux pour la pose de matériels de vidéosurveillance (20 000 €)

Evolution :

↪ Suppression des recettes liées au fonctionnement des bornes de recharge (budget annexe)

↪ Légère diminution des frais de gestion liés aux travaux.

- ☞ Progression des recettes liées à la transition énergétique (963 175 € en 2019, soit 8,82% des recettes - 884 613 € en 2019)
 1. Frais de gestion pour le suivi des travaux de télégestion et d'installation d'équipements d'énergie renouvelable (43 700 €)
 2. Subvention ACTEE pour le financement des diagnostics bâtiments (101 250 €) et d'un poste de chargé de projets Energie (33 400 €)
 3. Solde des subventions FRATRI (Fonds Régional d'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle) pour 304 200 € pour les EPE
 4. Solde des subventions FRATRI et de l'Europe pour l'état des lieux énergétiques (103 125 €)
 5. Subvention pour des études : définition des modalités financières et juridiques de portage des projets (63 000 €) - études de faisabilité technique (20 000 €)
 6. Progression des participations des collectivités (EPE et planification énergétique : 224 500 € / mise en place d'un service de suivi des consommations : 50 000 € / études d'efficacité énergétique : 20 000 €)

- ☞ Augmentation de la participation aux frais de fonctionnement des groupements d'achat (89 000€)
 - Gaz (32 000 € - 28 000 € en 2019) : participation sollicitée tous les ans. Calculée en fonction de la Consommation Annuelle de référence (CAR).
 - Electricité (57 000 € - 38 000 € en 2019) : participation sollicitée à chaque attribution de marché subséquent (pour adhérents au seul tarif C5, participation uniquement au 1^{er} marché subséquent de l'accord-cadre). Calculée en fonction du nombre d'habitants.
 - En 2020, relance d'un marché subséquent incluant les tarifs C5, d'où l'augmentation des frais d'adhésion.
 - Dans les deux cas, participation plafonnée à 1 000 €.

- ☞ Reconduction de la mise à disposition du service informatique par le SE60 à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, mais dans une moindre mesure (15 000 €), la FDE80 ayant recruté un agent.

- ☞ Atténuation de charges : de 42 200€ à 251 100 €, dont **Certificats d'Economie d'Energie 230 000 €** (Télégestion et éclairage public)

② EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES (32 106 129 € : + 4 250 553 €, soit + 15%)

Dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement, dépenses imprévues et amortissements) : 4 153 695 € (4 121 300 € en 2019, soit - 32 395 €)

Augmentation des charges de personnel : recrutement d'un chargé de projet et d'un apprenti pour le Pôle Energie / tuilage en prévision de 2 départs en retraite / extension RIFSEEP aux ingénieurs (+ 112 000 €) et politique de formation (+ 13 000 €)

Augmentation des frais de moyens généraux (+ 89 150 €) : maintenance logiciel Prosper / moyens liés à augmentation personnels (véhicules..) / Impact crise sanitaire COVID-19

Ponctuel : actions de communication liées aux élections, nouveau site internet

Suppression du reversement R2 (- 400 000 €)

Diminution des dépenses d'études de transition énergétique

Diminution des frais d'audit du contrat de concession et du marché AMO d'achat de gaz

Nouveau : Subvention aux 2 budgets annexes pour 700 000 €

A/ Charges de personnel et élus : 1 858 000 € (+ 6,4%) (1 746 000 € en 2019)

Structuration du SE60 en 4 pôles

Stabilisation des effectifs : 31 postes (29,9 ETP)

- 1 poste supplémentaire de chargé de projets pour le pôle Energie (financé à 80% dans le cadre du Programme ACTEE) + 1 poste d'apprenti
- 2 recrutements de chargés d'affaires en tuilage, en prévision de départs à la retraite

Poursuite de la mise en œuvre de la rationalisation de l'organisation (mutualisation des services administratifs et financiers des pôles opérationnels) et des nouvelles pratiques de travail au SE.

Structuration du pôle RH avec appui d'un cabinet externe.

Extension du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel) aux Ingénieurs (+ 45 000 €)

Augmentation des budgets formation pour accompagner le changement et les montées en compétence (hors CNFPT) : 43 000 €, soit 5,15 % du traitement indiciaire (33 000 € en 2019).

Maintien d'une politique d'action sociale soutenue.

Pérennisation du personnel (nomination stagiaire d'agents contractuels ou reconduction de contrats en l'absence de candidats fonctionnaires, préparation au concours).

Au 31 décembre 2020, **stabilisation de l'effectif du SE60 à 30 agents** permanents en activité.

B/ Charges à caractère général : 1 420 045 €

Les charges générales ont **diminué de 347 455 € par rapport au BP 2019 (1 767 500 € €)** suite :

- Au basculement des frais de fonctionnement des bornes sur le budget annexe « Mobilité Durable » à partir du vote de ce dernier. Ne sont donc inscrites au budget principal que les dépenses engagées d'ici cette date (36 250 € en 2020 - 168 000 € en 2019)
- Au paiement sur 2019 d'une partie des dépenses liées aux diverses études. Sont inscrits au BP2020 les soldes des études suivantes :
 - En lien avec la transition énergétique : 659 500 € (au lieu de 968 000 € en 2019) se décomposant comme suit :
 - ✓ Etudes de Planification Energétique coordonnées par le SE60 pour le compte des EPCI (192 500€ - 410 000 € en 2019)
 - ✓ Etats des lieux énergétiques des bâtiments des communes ayant délégué au SE60 la compétence MDE-EnR : 151 500 € (400 000 € en 2019)
 - ✓ Etude de définition des modalités juridiques et financières pour le montage de projets (SEM ...) : 57 500 € (90 000 € en 2019)
 - Etude d'audit confiée à AEC pour accompagner le SE60 au cours de la renégociation avec Enedis du contrat de concession : 78 645 (105 000 € en 2019).

Ces diminutions sont pour partie compensées par la reconduction de certaines dépenses ou le lancement de nouvelles études :

- Recours à un AMO pour la passation et le suivi de l'accord-cadre et des marchés subséquents Gaz : 9 000 € TTC
 - Reconduction de l'adhésion au service Dialège (18 000 €)
 - Relance de l'accord-cadre lancé en 2019 pour la réalisation des inventaires/diagnostics des installations d'éclairage public (120 000 €) suite à des transferts de compétences EP ou pour la mise à jour des diagnostics existants ayant été suivis de travaux.
- Nouveau :
- Diverses études de faisabilité technique énergétique (200 000 € - 50 000 € en 2019).

Et par l'augmentation globale des frais généraux de 89 150 € liée :

- au coût de l'énergie (2 000 €)
- à l'évolution du nombre d'agents (location de véhicules électriques, entretien et assurances : 13300 €, formation : 13 000 €, téléphonie : 7 800 €, séminaire interne...)
- à l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 : + 14 500 € (fournitures et entretien)
- à l'entretien et à la maintenance des matériels et logiciels spécifiques (Prosper : 10 000 €)
- aux publications liées à la commande publique (fonction du nombre de marchés à lancer) (2 500 €)
- aux actions de communication (refonte du site internet, annuaires des Maires : 2 500 €, goodies fin de mandat 4 500 €...), aux frais liés au renouvellement des instances du syndicat (organisation des réunions SLE : 5750 €, plaquettes : 7200 €) et aux foires et expositions (congrès UMO : 3000 €).

Mais atténuée par la diminution de certains postes de dépenses

- carburant (- 2 800 €)
- frais d'affranchissement (- 2000 €), abonnement revues (- 1 000 €)
- prestations sociales (-1500 €)
- congrès FNCCR (- 6 500 €)

Evolution sur le détail des moyens généraux

Chap. 011	Charges à caractère général	BP + BS 2019	BP 2020	Evolution	Commentaires
60612	Gaz - Electricité	12 000 €	14 000 €	2 000 €	Augmentation du coût de l'énergie
60622	Carburant	23 000 €	20 200 €	- 2 800 €	COVID-19
60631	Fournitures d'entretien	4 000 €	11 500 €	500 € 7 000 €	Augmentation de personnel COVID-19
6068	Autres matières et fournitures	1 500 €	500 €	- 1 000 €	
611	Contrats de prestations de services (IDU)	2 000 €	500 €	-1 500 €	Changement d'imputation pour le service d'assistance aux agents dans le cadre de la politique de prévention des risques
6135	Locations mobilières (Nissan Leaf)	7 000 €	17 800 €	10 800 €	2 véhicules électriques en location depuis 05/2019 (dont une régul depuis 05/2019 pour 1 véhicule)
615221	Entretien nettoyage des locaux	15000	22 500 €	+ 7 500 €	Désinfection des locaux COVID-19
61551	Entretien matériel roulant	10 000 €	11 000 €	1 000 €	Augmentation du kilométrage des véhicules de la flotte automobile
6156	Maintenance	20 000 €	30 000 €	10 000 €	Nouveau : maintenance Prosper
6162	Assurance obligatoire dommage	9 400 €	10 400 €	1 000 €	+ 1 véhicule électrique
6182	Documentation générale et technique	7 000 €	6000 €	-1 000 €	Suppression d'abonnement (version papier)
6184	Versements à des organismes de formations	30 000 €	43 000 €	13 000 €	Formations INTRA + informatique
6185	Frais de colloques et de séminaires	5 000 €	5 300 €	300 €	Séminaire interne
6226	Honoraires	10 000 €	20 100 €	10 100 €	Honoraires cabinet de recrutement
6228	Divers Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (FG chèq déjà)	5 000 €	3 500 €	- 1 500 €	Ajustement des crédits
6231	Annonces et insertions	10 000 €	12 500 €	2 500 €	Annuaire des Maires
6232	Fêtes et cérémonies	8 000 €	10 500 €	2 500 €	Evènements internes personnel
6233	Foires et expositions (congrès UMO)	3 000 €	6 000 €	3 000 €	Augmentation coût congrès UMO
6237	Publications	7 000 €	14 200 €	7 200 €	Augmentation plaquettes suite aux élections
6238	Divers (charte graphique, objets promo, carte de visite...)	19 000 €	31 550 €	12 550 €	Refonte du site internet, objets promo pour fin de mandat
6251	Voyages et déplacements	6 500 €	0 €	- 6 500 €	Pas de Congrès FNCCR en 2020
6257	Réceptions (SLE, comités/bureaux, embellissement poste, bornes...)	17 000 €	22 750 €	5 750 €	Organisation des réunions SLE suite aux élections
6261	Frais d'affranchissement	14 000 €	12 000 €	- 2 000 €	Ajustement des dépenses au réalisé (dématérialisation des envois)
6262	Frais de télécom	32 000 €	39 800 €	7 800 €	Augmentation nb d'agents
6281	Concours divers (FNCCR, ADICO, CERDD)	60 000 €	61 000 €	1 000 €	Augmentation adhésion FNCCR

C/ Autres charges de gestion courante : 138 500 € (570 000 € en 2019)

Suppression du reversement de la R2 (- 400 000 €)

Suite aux décisions du comité de juin 2015, reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité à quelques cas particuliers (66 000 €), les communes de plus de 2 000 habitants laissant le bénéfice de la taxe au SE60.

Subvention aux communes Article 8 (40%) : 42 500 € (100 000 € en 2019)

Nouveau : subvention aux communes dans le cadre de la nouvelle convention RSE : + 30 000 €

D/ Charges financières : intérêts des emprunts (repris SIER) et ICNE

- Réaménagement de la dette : en 2015, il avait été décidé de rembourser par anticipation 6 emprunts

Reste à prévoir pour l'année 2020 :

- Les intérêts dus au titre des emprunts : 1 000 € (1 500 € en 2018)
- Les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) des prêts en cours correspondent aux intérêts qui ont couru entre la date d'échéance de l'année N et le 31 décembre N (150 €) mais dont l'échéance, qu'elle soit mensuelle, trimestrielle ou annuelle, ne portera que sur l'exercice 2020.

Afin d'harmoniser budgétairement la procédure de rattachement des charges d'intérêts d'emprunt (compte 66111) avec celle des autres charges, la contre-passation des intérêts rattachés ne se fait plus par un titre mais par un mandat d'annulation.

③ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES (54 658 187 € - 5%)

Recettes réelles de fonctionnement (hors virement de la section de fonctionnement, 1068, régul. TVA et amortissements : (23 202 328 € €)

Baisse de l'autofinancement (- 2 715 243 €) et virement en hausse de la section d'investissement (+4.2M €)

Baisse des recettes de TVA (1 année de FCTVA – Reliquat TVA Enedis pour travaux antérieurs au 31/12/2019- TVA par la voie fiscale pour les travaux sur le réseau basse tension postérieurs au 31/12/2019)

Reliquat des subventions ADEME et CD Oise pour les IRVE (216 224,61 €)

Nouveau : subvention ACTEE

A/ L'autofinancement du SE60 : à hauteur de 2.52 millions d'euros

B/ Les autres recettes inscrites correspondent à des recettes estimées sincèrement au vu :

- ↕ Des montants des restes à percevoir : 11 217 118 €
- ↕ Des participations aux travaux des collectivités
- ↕ Des recettes issues de la TVA :
 - FCTVA ou reliquat Enedis sur travaux antérieurs au 31/12/2019
 - Récupération par voie fiscale pour dépenses Basse tension à compter de 2020
- ↕ Des Subventions FACE, PCT
- ↕ Des Subventions de l'ADEME à hauteur 171 744 € (solde de la subvention) et du Département à hauteur de 44 480 € (reliquat) pour la pose des bornes de recharge des véhicules électriques.
- ↕ Des subventions de l'ADEME pour les travaux de télégestion
- ↕ Des subventions du Conseil Départemental de l'Oise (996 000 €) pour les travaux principalement en aérien sur le réseau électrique.

④ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES (54 658 187 € - 5%)

Dépenses réelles d'investissement (hors déficit d'investissement reporté, dépenses imprévues et régul. TVA) : 46 963 382 €

- **81% des dépenses consacrées aux travaux sur le réseau électrique**
Nouveau : Dépenses sur le réseau Basse tension assujetties à la TVA par la voie fiscale => dépenses inscrites en HT dans le Budget
- **Diminution du déficit d'investissement reporté (- 2 840 845 €)**
- **Hausse des immobilisations pour le compte du SE60**
 - Acquisition de logiciels spécifiques pour la gestion de données
 - Acquisition ou renouvellement de matériels bureautiques ou informatiques (notamment COVID)
- **Baisse des emprunts : 0,02% des dépenses (extinction de la dette)**
- **Baisse de l'Appel à Projets Energie (500 000 €)**
- **Fin des opérations de télégestion**
- **Nouveau : Prise de capital dans la SEM Energies Hauts-de-France (410 000 €)**

A/ Les immobilisations pour 40 105 694 €

Travaux : 44 251 214 € (81% de la section d'investissement)

B/ Energie : 1 630 000 €

Appel à projets : 908 000 € (500 332 € au titre de 2020 et reliquat année antérieures de 407 668 €)
Fonds de concours télégestion : 112 000 €

C/ Emprunts et dette : 12 500 €

Le remboursement du capital dû au titre des emprunts non renégociés : 12 500 €

D/ Les immobilisations pour le compte du SE60 : 368 596 €

Acquisition et maintenance de logiciels et matériels informatiques (252 596 €) correspondant à l'activité du pôle système d'information (internalisation de développement), à la structuration du pôle énergie et à l'impact du COVID-19

- ↳ Acquisition de logiciels concernant la gestion des données énergétiques dont un est prévu en achat groupé avec la FDE80 et la mise à jour de plans/couches de données IGN
- ↳ Equipement multimédia de la salle de réunion
- ↳ Acquisition d'ordinateurs portables renouvelés par anticipation et mise en œuvre d'une solution de virtualisation pour télétravail
- ↳ Renouvellement du traceur et d'un copieur

Renouvellement d'un véhicule (20 000 €)

Acquisition de matériel pour le pôle énergie (50 000 €).

Aménagement des locaux et mobilier (46 000 €).

ANNEXE Détail des restes à réaliser :

Participations tiers	4 663 202,03 € Communes 0,00 € Groupements de Collectivités 58 472,57 € Equipements Exceptionnels 227 872,77 € Contrat de mandat	
	<u>4 949 547,37 €</u>	44%
FCTVA	2 145 604,01 €	19%
Subv FACE	1 674 942,81€	15%
TVA	1 025 821,18 €	9%
Subv Art 8	535 102,51 €	5%
Subv PCT	513 317,55 €	5%
Subv CD60	190 220,30 €	2%
Etudes FT MO	0,00 €	0%
Etat (IRVE)	138 082,61 €	1,2%
Depart (IRVE)	44 480,00 €	0,4%
Contrat de mandat (Télégestion)	77 743,49 €	0,7%
Total Dépenses 8 165 738,50 €	Total Recettes 11 217 118,34 €	
Frais de gestion	532 414,24 €	

ANNEXE: Etat des emprunts

	Au 1er janvier 2015 avant renégociation	Avril 2015 remboursement par anticipation + échéances	Au 1er janvier 2017	Au 1er janvier 2018	Au 1er janvier 2019	Au 1er janvier 2020
Frais IRA		225 397,50 €				
intérêts dûs	1 495 790,04 €	203 995,99 €	12 836,04 €	1 991,29 €	1 403,20 €	932,56 €
Capital dû	5 180 705,04 €	4 615 066,24 €	248 346,58 €	14 718,35 €	11 861,76 €	12 332,40 €
	6 676 495,08 €	5 044 459,73 €	261 182,62 €	16 709,64 €	13 264,96 €	13 264,96 €

1.2 Budget Annexe « Mobilité »

Suite à la mise en place de la tarification au 1^{er} janvier 2020 du service de recharge des véhicules électriques et hybrides, les dépenses et recettes doivent être individualisées dans un budget rattaché. Les dépenses et recettes sont inscrites HT.

① EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES (362 000 €)

Recettes des usagers du service (coût de la charge + badges) : 52 000 €
Participation des collectivités au déficit de fonctionnement : 110 000 €
Subvention du Budget principal : 200 000 €

② EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES (362 000 €)

Frais de fonctionnement des bornes (électricité, maintenance/entretien, supervision, assurance, divers) : 222 000 €
Mise à disposition de personnel et frais de fonctionnement liés : 13 000 €

③ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES (219 000 €)

Participation des collectivités à hauteur de 50% du montant HT des dépenses ; 102 000 €

④ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES (219 000 €)

Installations de 20 nouvelles bornes : 204 000 €

1.3 – Budget Annexe « Energies Renouvelables »

① EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES (532 000 €)

Chaufferie : Loyer versé par la collectivité : 30 000 €
Panneau photovoltaïque : vente d'électricité : 2 000 €

② EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES (532 000 €)

Frais de fonctionnement (électricité, maintenance/entretien, assurance, divers) : 22 000 €
Redevance d'Occupation du Domaine Public versée aux collectivités pour les panneaux photovoltaïques : 2 000 €
Mise à disposition de personnel et frais de fonctionnement liés : 13 000 €

③ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES (548 000 €)

Subvention de l'ADEME au titre du fonds Chaleur pour la chaufferie bois : 55 000 €

④ EN SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES (548 000 €)

3 installations de panneaux photovoltaïques sur toiture + 1 installation en ombrière : 350 000 €
1 chaufferie bois (construction + aménagements VRD) : 150 000 €